



## POLITIQUE DE REMBOURSEMENT:

Les demandes d'annulation doivent se faire par écrit via notre adresse électronique:

[info@velopaysdenhaut.ca](mailto:info@velopaysdenhaut.ca)

### Groupes récréatifs et compétitifs:

#### En cas d'annulation par le participant :

Remboursement du montant de l'inscription moins les frais non-remboursables.

Frais non-remboursables (si applicable) :

✓ licence FQSC

✓ Services déjà rendus comme présence aux entraînements et programme d'entraînement fourni par le club \*

✓ Frais administratifs \*\*

\* La valeur des services rendus est calculée selon les frais en vigueur (détaillés sur la facture), sans tenir compte du rabais applicable pour le programme complet (s'il y a lieu). Les services sont considérés comme rendus jusqu'à la date de réception de la demande d'annulation.

\*\* Les frais administratifs correspondant au plus petit montant entre 50\$ ou 10% du solde restant.

#### En cas d'annulation par le Club :

Avant le début des activités: remboursement à 100% du montant de l'inscription.

Après le début des activités: remboursement du montant de l'inscription moins le coût d'adhésion à FQSC et la valeur des services rendus.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande.

### Modalités générales

Modifications et/ou annulations des activités:

Le club de Vélo pays d'en haut se réserve le droit d'annuler ou de modifier une activité (lieu,

horaire, nombre de cours, coûts) si un événement fortuit survient.

Les activités annulées pour raison de force majeure (orage, conditions climatiques extrêmes,

fermeture du parc, Covid etc.) ne sont pas remboursables mais seront reportées à la fin de la session, si possible.

Le club de Vélo pays d'en haut se réserve le droit d'annuler une activité en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions. L'intégralité de l'inscription sera remboursée dans ces conditions.

Les activités ont toujours lieu, à moins de situation imprévue hors de notre contrôle. Il est de votre devoir de vérifier les courriels des entraîneurs 2 heures avant les entraînements pour vous assurer qu'il n'y a aucun changement concernant les informations des entraînements

En cas d'abandon de votre activité, il n'est pas permis de transférer votre inscription à une autre personne. Dans ce cas, vous devez en informer l'administration du club et ce dernier se chargera de réattribuer cette place en fonction de la liste d'attente.

Pour des raisons de sécurité et pour le bon fonctionnement de ces groupes, le Club Vélo Pays d'en Haut se réserve le droit de reclasser tout participant qui ne serait pas de niveau pour le groupe dans lequel il a été inscrit après l'évaluation de notre entraîneur chef ou des coordonnateurs. S'il était impossible de reclasser le participant ou advenant un refus des parents (ou titulaire de l'autorité parentale), le Club se réserve le droit d'annuler cette inscription. Le client sera remboursé en vertu de la politique de remboursement approprié à l'activité.